

LES MEDIATEURS DE LUTTE ANTI-COVID DE LA PROTECTION CIVILE 35 SE DEPLOIENT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE FOUGERES POUR RENFORCER LE DEPISTAGE

Les médiateurs interviendront en complémentarité des acteurs déjà mobilisés, pour renforcer les capacités de dépistages et les actions de prévention, à partir du mardi 30 mars sur le Pays de Fougères. L'objectif est de casser les chaînes de contamination et de freiner le plus rapidement possible la propagation du virus.

Dans le contexte sanitaire local de forte circulation du virus sur le territoire et d'un taux d'incidence élevé au sein de Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne, l'ARS Bretagne, en lien avec les deux intercommunalités et la sous-préfecture de Fougères-Vitré, mobilise les médiateurs de lutte anti-covid de **La Protection Civile 35**.

Cette opération sera conduite par l'association départementale de protection civile (ADPC). Ils interviendront pour effectuer des **dépistages**, **sensibiliser les habitants en délivrant les messages de prévention** (*que faire si on est positif au Covid ? Que faire si on est contact à risque ? combien de temps dure l'isolement, comment être accompagné ?*) et **pour identifier des personnes contacts**, en questionnant les personnes dont le test réalisé par prélèvements naso-pharyngés serait positif.

Cette campagne s'adresse à l'ensemble des habitants et prévoit un dépistage par tests antigéniques. Les organisateurs invitent le plus grand nombre d'habitants du secteur à venir réaliser un dépistage : tester les personnes, en particulier, celles asymptomatiques permet de casser au plus vite les chaînes de contamination.

Le dépistage est rapide, gratuit, sans rendez-vous, sans ordonnance. Il suffit de se munir de sa carte vitale et d'une pièce d'identité. Les résultats sont connus en **15 à 20 minutes**.

Les médiateurs seront présents sur le PAYS DE FOUGERES :

- **Le mardi 30 mars de 9h00 à 16h00** sur le site où était installée précédemment l'enseigne SPORT 2000, Zone du Parc à Lécousse. **Cette action sera renouvelée chaque mardi.**
- **Le vendredi 2 avril de 9h00 à 14h00** à l'Hôtel de ville, 1 place Général de Gaulle à Saint Brice en Cogles-Maen Roch, **Cette action sera renouvelée les vendredis 16 et 30 avril**
- **Le samedi 3 et 10 avril de 9h00 à 14h00** dans la salle, au 36 rue Nationale à Fougères, à proximité du marché
- **Le vendredi 9 avril de 9h00 à 14h00** dans la salle du mariage, à la mairie de Louvigné du Désert, 19 rue de Lariboisière. **Cette action sera renouvelée le vendredi 23 avril**

Cette action est mise en place avec le soutien de la Direction de l'hypermarché E. LECLERC, la CCI d'Ille-et-Vilaine, les mairies de Fougères, Lécousse, Louvigné du Désert et Maen Roch.